

me intrans transfers et mutas, et tam mira et dulci
 unione me tibi connectis et copulas, ut unum tecum
 spiritum efficias. Quid igitur? *Quare tristis es anima
 mea, et quare conturbas me?* (Psal. xli, 12.) Quid
 causaris sponsi tui absentiam? Quid si tibimet præ-
 sens fueris, ipso præsentius? Tecum certe est, intra
 te est, infra te est, circa te est, supra te est. Inanis
 non venit, plenus quippe est gratia et veritate. Gra-
 tiam affert, quæ tuam culpam evacuet; veritatem,
 qua ignorantiam illuminet. Quid igitur ultra tibi de-
 buit facere et non fecit? Jam non est dicere: *Ut quid
 Domine, recessisti longe, quare faciem tuam aver-
 tisti?* (Psal. x, 1.) Ecce tecum est, non recedit a te,
 nisi tu forte recesseris; non se avertit, si te non
 averteris. Dic, dic, anima mea; gratulare et dic: Ego
 dilecto meo, et dilectus meus mihi. Amplexare dul-
 cissimis et fortissimis affectibus, et tene quem ha-
 bes, utere eo, ut libet; conare, festina; ascende,
 intra in anatum, et ostendet tibi naturæ suæ inæsti-
 mabilem pulchritudinem, gratiæ dulcedinem, gloriæ
 plenitudinem, et videbis et afflues, et miraberis et
 dilataberis. Videbis nempe ipsum deformiter illu-
 minata, afflues ipso dulciter affectata; miraberis te
 ex ipso sublimiter exaltata, dilataberis in ipso mul-
 tipliciter locupletata. eatBam itaque, o anima mea,
 te dixeris, si dilectissimo sponso tuo pro his omni-
 bus grata exstiteris, et ab acceptis gratiis non exci-
 deris, nec accipiendis indignam te reddideris. Ex-
 sulta interim et lætare in sponso quem habes in ter-
 ris in sacramento, habitura et visura ipsum in caelis
 sine velamento. Age nunc, piissime Jesu, quid tuis
 his beneficiis dignum rependam? Quid retribuam
 tibi pro omnibus quæ retribuisti mihi? Scio certe
 quod sicut nihil sum sine te, sic nec te mereri pos-

sum sine te. Debitum non est, sed gratuitum quod
 cunque mihi impenderis beneficium. Indignum di-
 gnari non est justitiæ, sed gratiæ. Potenti tibi cedit
 ad gloriam, injustum punire nolle cum potueris.
 Pium te magis ostendis impio parcendo, quam pie-
 ctendo. Dederas te beneficium munerando immerti-
 tum, misericordius mecum egeris, quando debitum
 a me servitium exegeris. Si salvare me decreveris,
 iudicio mecum non contendis: nam si in iudicium
 sederis, et locum misericordiæ non dederis, miserias
 in perpetuum clamabo; sin autem, misericordias
 tuas in æternum cantabo. Ecce nunc animam meam
 tibi colligo vinculo tui sacramenti, securum me
 æstimans, si me muniveris novi et æterni sanguine
 testamenti. Amplexare tibi fidei fœdere copulatum,
 tuere sacratissimo corpore tuo cibatum, confortatum
 et sanctificatum. Intuere prædulcissimo sanguine
 tuo potatum, ornatum et signatum. Non sit quod
 propellat te sequentem, non sit quod avellat tibi hæ-
 rentem, et nomini gloriæ tuæ plenissime confiden-
 tem, quod est benedictum in sæcula sæculorum.
 Amen.

13. Cæterum ad commendationem gratiæ Dei tac-
 tisper dixerim, ut habeas, diligens lector, verba mo-
 nentia te et promoventia ad gaudium interioris ho-
 minis. Hæc enim quæ posui attente prolata, et intente
 meditata, et alia his similia, quæ studium et usus
 invenient, et unctio suggeret, esse tibi debent in
 exercitio contemplationis æstimativæ. Quod enim
 perfectioribus facit interior imaginatio, hoc in mi-
 nus perfectis facere solet exterior pronuntiatio; quia
 quod facit flatus carboni, hoc facit pronuntiatio de-
 votioni.

ANNO DOMINI MCL

AIMO ABBAS S. PETRI DIVENSIS

ET

PETRUS MONACHUS

NOTITIA

(*Histoire littéraire de la France*, t. XII, p. 357)

I.

Aïmon, religieux de Saint-Pierre-sur-Dive, au diocèse de Seez, remplaça Richard, abbé du même mo-
 nastère (1). L'année de son élection est incertaine, mais elle doit se rencontrer entre 1140, temps auquel
 Richard entreprit la reconstruction de son église, et 1143, où nous voyons, pour la première fois, Aïmon
 exercer les fonctions abbatiales. Deux ans après cette dernière époque, celui-ci mit la dernière main à

(1) Mab., *Annal.* l. lxxviii, n. 67: Neustria pia, p. 503.

l'édifice entamé par son devancier. On ignore les autres particularités de sa vie, dont le terme est pareillement resté dans l'oubli. La Chronique de Robert du Mont nous apprend seulement qu'en 1150 Warin lui avait succédé (2).

On a de lui une longue lettre à ses confrères de Teuksburi (3), aujourd'hui dans le comté de Gloucester en Angleterre. Elle a pour objet de les exciter à rendre grâces à Dieu d'un nouveau genre de dévotion qui s'était emparé du peuple de Normandie, genre si extraordinaire, dit-on, qu'on en chercherait en vain des exemples dans les siècles passés. Cette dévotion, qui avait pris naissance à Chartres, consistait à se dévouer, hommes, femmes, nobles et roturiers, sans distinction de sexe ni d'état, à la construction des églises. Dans chaque diocèse de Normandie, il y avait une confrérie de ces dévots, dont la patronne était la sainte Vierge, et à laquelle présidait une personne de piété : pour y entrer, il fallait s'être confessé, avoir reçu la pénitence, et s'être réconcilié avec ses ennemis. Cette dernière condition était bien importante dans un temps où les nobles avaient presque toujours les armes à la main pour s'entre-détruire. Dès que les confrères apprenaient qu'il y avait quelque part une église à bâtir, ils s'y rendaient en troupe, et là ils faisaient les fonctions, non-seulement de manœuvres, mais même de bêtes de traits. « Quel prodige inoui, dit notre auteur, de voir des tyrans, des hommes puissants dans le siècle, enflés de leur naissance et de leurs richesses, des femmes accoutumées à une vie molle et voluptueuse, s'attacher à un char avec des traits, et voiturier eux-mêmes, à la place des animaux, le vin, le blé, la chaux, le bois, les pierres, le sable, et généralement toutes les provisions de bouche et tous les matériaux nécessaires pour la construction de l'édifice sacré. Mais ce qui est encore plus surprenant, c'est qu'au milieu de ces travaux, où quelquefois mille personnes, hommes et femmes, tirent ensemble le même char (tant la charge qu'on y met est pesante), il règne un si profond silence, qu'on n'y entend pas la moindre parole ni le moindre murmure ; en sorte que, sans le témoignage des yeux, on croirait qu'il n'y a pas une âme dans toute cette multitude. Quand on s'arrête dans les chemins, c'est alors que l'on parle ; mais de quoi ? de ses péchés, dont on fait une confession publique, avec des larmes et des prières pour en obtenir le pardon. Alors les prêtres font un discours à ces pénitents pour les exhorter à étouffer les haines, à bannir les dissensions, à remettre les dettes, et à resserrer entre eux les liens de l'union et de la paix. Se trouve-t-il quelqu'un assez endurci pour ne pas vouloir pardonner à ses ennemis, ou refuser de se soumettre aux avis que les prêtres lui donnent ? aussitôt il est détaché du char, son offrande en est retirée comme impure, et lui-même chassé avec ignominie de la sainte société. » L'auteur décrit ensuite divers miracles par lesquels Dieu fit connaître qu'il approuvait cette dévotion ; après quoi il rapporte en quel ordre les confrères s'acheminaient pour ces travaux. « Lorsque le peuple fidèle, dit-il, s'est mis en marche au son des trompettes et précédé des bannières, il continue sa route avec la plus étonnante facilité, sans que ni la hauteur des montagnes escarpées, ni la profondeur des eaux qu'il rencontre devant soi lui cause le moindre retardement. Vous croiriez voir les Hébreux qui passent le Jourdain sous la conduite de Josué, lorsque nos pèlerins traversent quelque rivière qui se présente sur leur passage, tant ils y entrent avec confiance et parviennent aisément à l'autre bord ; jusque-là que plusieurs d'entre eux assurent qu'étant au port Sainte-Marie, les flots de la mer qui venaient à eux s'arrêtèrent tout à coup pour leur laisser la liberté de passer... Arrivés à l'endroit où l'église doit être bâtie, ils forment une enceinte alentour avec les chars pour y établir une manière de camp spirituel, où, pendant toute la nuit suivante, l'armée est en faction, chantant des hymnes et des cantiques spirituels. Sur chacun des chars, on allume des cierges et des lampes, après y avoir placé les infirmes et les malades, auprès desquels on apporte les reliques des saints à l'effet de leur procurer du soulagement. On prie pour eux, on fait des processions, le clergé à la tête et le peuple à la suite, pour demander à Dieu et à sa bienheureuse Mère la guérison de leurs maux. » Aïmon termine sa relation en disant que cet établissement avait passé de l'église de Chartres dans le territoire de Saint-Pierre-sur-Dive, où il avait été confirmé par un grand nombre de prodiges, et de là s'était répandu dans presque toute la Normandie ; mais qu'il avait principalement occupé les lieux dédiés à la *Mère de miséricorde*. C'est par de tels secours que fut élevée l'église de Saint-Pierre-sur-Dive. Si des faits aussi incroyables n'étaient attestés que par le seul Aïmon, la critique aurait peine à se rendre. Mais le métropolitain de Normandie, Hugues d'Amiens, leur rend le même témoignage (4) dans une lettre que nous ferons connaître à son article. Raoul de Diceto atteste la même chose sur l'an 1144.

Suger, qui fit bâtir dans le même temps l'église de Saint-Denis, rapporte quelque chose de semblable en parlant de la manière dont on tira des carrières de Pontoise les colonnes qui devaient entrer dans cet édifice. Nous avons une traduction de cette lettre d'Aïmon, publiée à Caen dans un volume in-12, l'an 1671, par D. Jean-Bernard Planchette (et non Blanchet, comme l'écrit le P. le Long [5]) ; mais le texte original d'Aïmon n'a pas encore vu le jour. Dom Mabillon, qui en a donné les extraits que nous venons de rapporter, avait promis de l'insérer dans l'appendice du sixième volume de ses *Annales*. Cet engagement n'a point été rempli par dom Martène, éditeur de ce volume.

On fait encore honneur à notre auteur du Martyrologe de Saint-Pierre-sur-Dive, qui est demeuré manuscrit.

II.

Sous le gouvernement d'Aïmon vivait un religieux, nommé Pierre, qui se mêlait de versification. Par le conseil de Milon Crispin, moine du Bec, dont il a été parlé ci-devant, il fit en vers héroïques l'éloge historique des sept premiers abbés de ce monastère. C'est la seule production de sa plume qui soit parvenue jusqu'à nous. Elle a été publiée par dom Martène, dans le VI^e volume de sa grande Collection (p. 93). Le septième abbé que notre auteur célèbre est Roger de Bailleul, dont le gouvernement commença l'an 1149. Il parle de lui comme vivant encore ; et, sans entrer dans aucun détail de ses actions, il se contente de louer ses bonnes qualités. Dom Ruinart estimait la versification de Pierre, qui, dans quelques manuscrits, est appelé *Petrus Augiensis*, par la raison que l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive est dans le pays d'Auge, en Normandie.

(2) Mab., *ibid.* l. LXXX, n. 46.

(3) Mab., *ibid.* l. LXXVIII, n. 67.

(4) Mab., *ibid.*, n. 66.

(5) Bibl. Fr., p. 253.